



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



07754-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.258/9
21 novembre 1977

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DE CONSULTATION
SUR L'INDUSTRIE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR

Innsbruck, 7-11 novembre 1977

id.77-8325

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
	5	
CHAPITRE I	7	
Préface	7	1
ORGANISATION DE LA REUNION	7	2 - 3
Introduction	7	4
Ouverture de la Réunion	7	5 - 6
Election du Président	7	7
Election de quatre Vice-Présidents	8	
Adoption de l'ordre du jour		
CHAPITRE II		
PERSPECTIVES POUR LA CROISSANCE DE L'INDUSTRIE MONDIALE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR D'ICI A L'AN 2000	9	
Perspectives de croissance	9	8
Projections de croissance	9	9
Projections concernant les activités de tannage	10	10
Différents niveaux de capacité	10	11
Matières premières	11	12 - 13
Chaussures en cuir	11	14 - 16
Industrie des articles en cuir : perspectives de développement dans les pays non industria- lisés et harmonisation de la demande et de l'offre mondiales	12	17 - 20
Base sur laquelle devraient être établis les plans pour l'expansion à long terme de la production	13	21
CHAPITRE III		
MESURES NECESSAIRES POUR ASSURER L'UTILISATION OPTIMALE DES CAPACITES DISPONIBLES POUR LE TANNAGE ET LA PRODUCTION DE CHAUSSURES ET D'AUTRES ARTICLES EN CUIR; PROGRAMME SPECIAL D'AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCES ET AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT AYANT LES MOYENS DE CREER UNE INDUSTRIE DU CUIR	15	22
Amélioration des cuirs bruts et peaux	16	23 - 25
Informations sur le matériel	17	26

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
Amélioration des conditions sociales et économiques pour les travailleurs	17	27
Productivité	17	28
Entreprises communes	17	29
Exigences d'ordre écologique	18	30
Barrières tarifaires et barrières non tarifaires	18	31
Négociations commerciales multilatérales	18	32
Commercialisation et distribution	19	33 - 35
Programme spécial d'assistance en faveur des pays les moins avancés	20	36
Assistance technique	20	37
Coopération régionale	20	38
Création d'un groupe du cuir et de l'industrie du cuir	20	39 - 40
Difficultés auxquelles se heurte le développement des industries du cuir et des articles en cuir	21	41 - 42
Etablissement d'un centre de formation à la gestion	21	43
Etablissement de laboratoire technologique et de centres de formation technique	22	44
CHAPITRE IV SUITE A DONNER A LA REUNION DE CONSULTATION	23	45
Enquête sur les matières premières	23	46
Programme d'action précis pour accroître les disponibilités de matières premières	23	47
Rassemblement de statistiques concernant les secteurs du cuir et des articles en cuir	24	48
Création de laboratoires technologiques, centres de formation technique et centres d'information régionaux dans le domaine du cuir et des articles en cuir	24	49
Centres de consultation	24	50
Conditions de travail et niveaux de vie	24	51

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
Services destinés à améliorer la production de cuir et d'articles en cuir	25	52
Programme spécial en faveur des pays les moins avancés	25	53
Groupe du cuir et de l'industrie du cuir	25	54
Rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir	25	55
Adoption du rapport	25	56

Préface

La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a constaté que les pays en développement ne contribuent que faiblement à la production industrielle mondiale et a déclaré que leur part devrait être augmentée au maximum et portée, si possible, à au moins 25 % du total de cette production d'ici à l'an 2000 (Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, ID/CONF.3/21, chapitre IV, § 28).

A sa septième session extraordinaire, tenue en septembre 1975, l'Assemblée générale, dans sa résolution 3362 (S-VII) (Section IV, § 1), a approuvé la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, et a demandé à l'ONUDI de mettre sur pied un système de consultations entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'industrie. Ces consultations ont pour objet d'étudier les moyens d'atteindre cet objectif et de redéployer les activités industrielles menées dans le monde, de façon à atténuer le déséquilibre économique qui existe actuellement entre pays en développement et pays développés et à permettre un développement plus équitable dans l'intérêt de tous les pays.

La part des pays en développement dans la production mondiale en l'an 2000 ne devra pas nécessairement être identique dans tous les secteurs industriels; dans certains d'entre eux, elle pourra être inférieure à 25 % et dans d'autres, supérieure à ce chiffre. L'industrie du cuir et des articles en cuir fait partie des secteurs industriels où il est possible d'assurer sur place un traitement complet et intensif des matières premières disponibles dans les pays en développement. Il semble par conséquent raisonnable de conjecturer que, dans ce secteur industriel, la part des pays en développement dans la production mondiale sera nettement supérieure à 25 % en l'an 2000.

Le Conseil du développement industriel a décidé que l'ONUDI devrait organiser des consultations entre pays membres sur les secteurs industriels. Les participants de chaque pays membre peuvent être des fonctionnaires du Gouvernement ou des représentants des milieux industriels, du monde du travail, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque Gouvernement.

Des consultations sur l'industrie des engrais et sur la sidérurgie ont été organisées par l'ONUDI en janvier et février 1977, respectivement. L'industrie du cuir et des articles en cuir est le troisième secteur industriel faisant l'objet d'une réunion de consultation.

La Réunion de consultation a été précédée de réunions régionales préparatoires tenues respectivement à Bangkok, du 2 au 6 mai 1977, pour les pays d'Asie, à Santiago, du 6 au 11 juin 1977, pour les pays d'Amérique latine et à Addis-Abéba, du 27 juin au 1er juillet 1977, pour les pays d'Afrique.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Introduction

1. La première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir s'est tenue au Kongresshaus, à Innsbruck (Autriche), du 7 au 11 novembre 1977. Elle a rassemblé plus de 150 représentants des Gouvernements, des milieux industriels et du monde du travail de 52 pays, ainsi que des représentants de 17 organisations internationales.

Ouverture de la Réunion

2. La Réunion a été déclarée ouverte par M. Lugger, maire d'Innsbruck.
3. Le Président de l'équipe de travail sur les agro-industries, constituée au sein de l'ONUDI, qui avait été chargée de préparer la Réunion, a ensuite donné lecture d'un message de bienvenue et d'une allocution d'ouverture du Directeur exécutif de l'ONUDI.

Election du Président

4. M. Pertti Hellemaa (Finlande) a été élu Président de la Réunion de consultation. En prenant ses fonctions, M. Hellemaa a déclaré que la Réunion devait tendre à dégager des solutions aux problèmes qui se posent à l'ensemble de l'industrie du cuir dans le monde. Les matières premières nécessaires à ce secteur étaient limitées et leur répartition entre les pays irrégulière. La Réunion examinerait comment l'industrie du cuir pourrait se développer au cours des 25 prochaines années, à l'avantage de toutes les parties.

Election de quatre Vice-Présidents

5. Les Vice-Présidents ci-après ont été élus :
- M. Ricardo P. Hermoso (Philippines)
 - M. Nestor Martinez (Uruguay)
 - M. Saïd Naji (Tunisie)
 - M. Günter Reich (République démocratique allemande)
6. Il a été décidé que le Président et les quatre Vice-Présidents constitueraient le Bureau de la Réunion.

Adoption de l'ordre du jour

7. Les participants à la Réunion ont adopté l'ordre du jour suivant :
1. Election du Bureau
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Examen des questions prioritaires
 - a) Perspectives pour la croissance de l'industrie mondiale du cuir et des articles en cuir d'ici à l'an 2000;
 - b) Mesures propres à améliorer l'utilisation des capacités disponibles dans l'industrie du cuir et des articles en cuir dans les pays développés et en développement;
 - c) Programme spécial d'aide aux pays les moins avancés et autres pays en développement ayant les moyens de créer une industrie du cuir;
 - d) Suite à donner à la première Réunion de consultation.
 4. Adoption du rapport.

II. PERSPECTIVES POUR LA CROISSANCE DE L'INDUSTRIE MONDIALE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR D'ICI A L'AN 2000

Perspectives de croissance

8. Les participants à la Réunion ont noté que la croissance de la production mondiale de cuir et d'articles en cuir continuera à être freinée par le manque d'élasticité de l'offre de matières premières qui, d'après les estimations de l'ONUUDI, augmentera d'environ 1,4 % par an entre 1975 et 2000, soit à peu près au même rythme qu'au cours des 15 années précédentes. L'inégalité de la répartition géographique des ressources en cuirs bruts et peaux entrant dans le commerce international a également été notée. C'est dans les pays en développement, si la consommation de viande augmentait considérablement, que les possibilités d'augmenter les ressources en matières premières seraient le plus vastes; dans les pays qui n'ont pas encore atteint un niveau élevé de développement dans la production de viande, les progrès de l'élevage et des techniques d'abattage, de séchage, de conservation, de triage et de tannage pouvaient à la fois contribuer à accroître l'approvisionnement en cuir et améliorer la qualité de celui-ci. On constatait des pertes de matières premières brutes et un certain manque de qualité de la matière première; il s'agissait là de problèmes mondiaux auxquels des solutions devaient être apportées d'urgence.

Projections de croissance

9. Plusieurs participants ont émis la crainte que les projections de croissance indiquées pour les approvisionnements en matières premières, dans le projet d'étude de l'ONUUDI^{1/} pourraient très bien ne pas se concrétiser; il a été suggéré que le projet d'étude soit révisé et mis à jour. En ce qui concerne les cuirs de bovins, il a été observé que dans le pays qui était le principal fournisseur des marchés internationaux, l'élevage avait atteint un maximum cyclique en 1975 et qu'il ne retrouverait probablement pas ce niveau élevé avant 1985. On constatait une évolution analogue dans certains autres pays gros producteurs de cuirs de bovins. Pour pouvoir développer leur élevage,

^{1/} Un participant, parlant au nom des pays du Groupe D, a fait observer que certaines affirmations figurant aux pages 117 et 167 du rapport ne devraient pas apparaître dans la version révisée.

ces pays devraient d'abord retrouver dans les pays développés leurs débouchés traditionnels à l'exportation de viande. La FAO et l'ONUDI devraient donc étudier plus avant les facteurs qui déterminent l'évolution de l'approvisionnement en cuirs bruts et peaux dans le monde.

Projections concernant les activités de tannage

10. Pour ce qui est activités de tannage, les participants à la Réunion ont examiné la suggestion présentée dans le projet d'Etude de l'ONUDI, selon laquelle la part des pays en développement dans l'industrie mondiale de la tannerie pourrait atteindre 65 % en l'an 2000. De nombreux participants ont estimé que de telles projections ne pouvaient être qu'approximatives. Des doutes ont été exprimés quant au fait qu'il y ait assez de cuirs bruts pour que les activités de tannage dans les pays en développement puissent atteindre le niveau prévu. Certains participants ont estimé que le recul récemment constaté dans les activités de tannage de certains pays développés se poursuivrait, ce qui, joint à la croissance des besoins des pays en développement, entraînerait une augmentation des activités de tannage dans ces pays.

Différents niveaux de capacité

11. En ce qui concerne la production de cuir, des participants des pays développés ont soutenu la thèse du projet d'Etude de l'ONUDI constatant une surcapacité déjà existante dans le monde. Ils ont estimé que la surcapacité désorganise le marché, influence négativement l'industrie mondiale de la tannerie et compromet gravement les retombées économiques. On a souligné que tous les pays en développement n'étaient pas semblables et qu'il fallait les traiter de manière différente. Les pays en développement peuvent être subdivisés en quatre groupes totalement différents : i) les pays qui ont des matières premières abondantes et une industrie du cuir moderne, efficace, viable et en expansion; ii) les pays qui ont des matières premières mais pas d'industrie du cuir; iii) les pays qui n'ont pas de matières premières mais ont créé des industries du cuir et des articles en cuir grâce à des

capitaux privés; iv) les pays qui n'ont pas de matières premières mais ont entrepris ou envisagent de créer des industries du cuir ou des articles en cuir avec l'aide des Nations Unies ou d'autres concours internationaux.

Matières premières

12. Pour ce qui est des matières premières, les participants des pays développés ont estimé qu'elles constituaient une denrée mondiale et que les quantités non utilisées localement devraient être mises librement à la disposition de l'industrie mondiale.

13. Les participants des pays en développement n'ont pas partagé cette opinion. Ils ont affirmé leur droit fondamental de transformer en produits finis toutes les matières premières disponibles dans leurs pays, ainsi que d'importer des matières premières d'autres sources. Il n'était pas évident qu'il existait effectivement un excédent de capacité dans le secteur du tannage. La sous-utilisation de la capacité, dans certains pays, pourrait bien avoir d'autres causes que l'insuffisance de l'approvisionnement en matières premières.

Chaussures en cuir

14. En ce qui concerne les chaussures en cuir, les participants ont examiné les trois scénarios proposés par l'ONUDI pour le développement de ce secteur d'ici à l'an 2000. Les participants des pays en développement se sont déclarés en faveur du premier scénario, d'après lequel la part des pays en développement dans la production mondiale de chaussures en cuir serait de 65 % en l'an 2000. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que ces pays utilisent pleinement leurs matières premières et qu'ils importent des quantités importantes de cuirs bruts et de peaux des pays développés tandis que, dans ces derniers, la production de chaussures diminuerait légèrement.

15. De nombreux participants de pays développés ont exprimé des réserves au sujet du choix, par la Réunion, de tel ou tel scénario pour le développement de l'industrie considérée, dans le monde, d'ici à l'an 2000. Ils ont fait valoir que les données sur lesquelles l'ONUDI fondait ses propositions à cet égard étaient incomplètes et inexactes, et que les projections sur 25 ans étaient extrêmement incertaines. Ces participants se sont opposés

en outre aux suggestions qui impliqueraient un transfert international organisé de capacités de production de l'industrie de la chaussure des pays développés vers les pays en développement. Ils ont souligné les conséquences économiques et sociales défavorables qui pourraient en résulter pour leurs propres industries et leurs propres pays. Ils ont proposé une méthode qui mettrait l'accent sur l'examen des conditions dans lesquelles la production des pays en développement pourrait être étendue, en particulier pour la consommation locale.

16. Les participants d'un certain nombre de pays développés ont fait remarquer que leur production nationale de chaussures en cuir avait déjà considérablement diminué par suite d'un accroissement des importations. Il a été observé qu'une proportion importante des articles importés provenait d'un petit nombre de pays en développement, mais que la contribution des autres pays en développement à ces importations n'était pas importante. Il a été indiqué que, dans quelques pays développés, le recul de l'industrie du cuir et des articles en cuir avait atteint un point au-delà duquel tout nouveau recul serait inacceptable.

Industrie des articles en cuir : perspectives de développement dans les pays non industrialisés et harmonisation de la demande et de l'offre mondiales

17. En ce qui concerne les autres articles en cuir, les participants ont noté qu'ils avaient gagné en importance dans la plupart des pays développés. Si les chaussures représentaient 80 % de la consommation de cuir il y a 10 ans, leur part dans la consommation totale de cuir était aujourd'hui de 50 % environ. Il importait donc que l'ONUDI obtienne des informations plus détaillées sur la demande et la production d'articles en cuir, autres que les chaussures, ainsi que sur leur commercialisation, en vue d'un examen ultérieur.

18. Les participants de plusieurs pays en développement ont fait valoir que leurs pays n'avaient pas d'autre choix que d'utiliser pleinement leurs propres ressources en cuirs et peaux et, pour cela, de créer des installations de tannage du cuir et de fabrication de chaussures et autres articles en cuir. Certains pays importaient déjà des quantités importantes de matières premières d'autres sources, tout en utilisant celles dont ils disposaient sur place.

19. Le développement de l'industrie du cuir répondait aux objectifs de progrès tant économique que social des pays en développement, et tout effort pour faire obstacle à cette croissance naturelle aurait des effets défavorables sur l'économie nationale de ces pays. Les représentants des pays en développement ont réaffirmé leur volonté de coopérer et de collaborer avec les pays développés, ainsi que les uns avec les autres, dans l'esprit de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. A cette fin, ils se sont déclarés favorables aux participations de capital, à la création d'entreprises communes, à la promotion de la collaboration technique et aux accords de commercialisation.

20. Les participants de pays développés comprenaient et accueillaient favorablement l'aspiration des pays en développement à se doter d'une industrie du cuir et des articles en cuir, mais jugeaient nécessaire un développement mondial harmonieux, fondé sur les principes de coopération et de réciprocité. Tous les participants reconnaissaient la nécessité de renforcer la coopération internationale pour que soit atteint cet objectif. L'un des moyens d'y parvenir était d'élargir le marché mondial du cuir et des articles en cuir, ce qui permettrait d'utiliser davantage les capacités de tannage existantes. La production des matières synthétiques, qui concurrencent le cuir, était devenue plus coûteuse, par suite de la hausse des prix du pétrole. Il existait donc des perspectives pour promouvoir les avantages naturels du cuir.

Base sur laquelle devraient être établis les plans pour l'expansion à long terme de la production

21. Les participants à la Réunion ont examiné la base sur laquelle les pays en développement devraient établir leurs plans pour l'expansion à long terme de leur production, et proposé ce qui suit :

- a) Les pays en développement poursuivront la tendance actuelle à convertir progressivement en cuirs finis, chaussures et autres articles en cuir, les matières premières dont ils disposent sur place et les matières premières qui pourraient être importées d'autres sources;

- b) Cela ne signifie pas qu'il ne devrait pas y avoir de progrès dans les pays développés, ou que toutes les capacités seront transférées des pays développés vers les pays en développement. Etant donné, cependant, les avantages fondamentaux que constituent des disponibilités maximales en matières premières et en main-d'oeuvre tant qualifiée que semi-qualifiée, il est reconnu que la croissance de l'industrie du cuir sera le plus marquée dans les pays en développement;
- c) Des pays développés continueront à fournir une assistance technique, des moyens de formation et autres apports convenant au mieux pour accélérer cette croissance dans les pays en développement;
- d) Des pays développés fourniront aux pays en développement toute l'assistance appropriée, en renforçant encore la coopération internationale fondée sur le principe des avantages réciproques afin de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux.

III. MESURES NECESSAIRES POUR ASSURER L'UTILISATION OPTIMALE DES CAPACITES DISPONIBLES POUR LE TANNAGE ET LA PRODUCTION DE CHAUSSURES ET D'AUTRES ARTICLES EN CUIR; PROGRAMME SPECIAL D'AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCES ET AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT AYANT LES MOYENS DE CREER UNE INDUSTRIE DU CUIR

22. Les participants à la Réunion ont examiné les problèmes qui se posent pour ce qui est d'utiliser au maximum les capacités disponibles dans les pays développés et les pays en développement, ainsi que la base sur laquelle les pays en développement devraient établir leurs plans pour l'expansion à long terme de leur production. Les participants ont estimé qu'une action était nécessaire dans les domaines ci-après pour améliorer l'utilisation de la capacité et intensifier le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir :

- a) Utilisation plus efficace des matières premières disponibles, amélioration de la qualité des cuirs et peaux, et utilisation possible d'autres matières premières;
- b) Conseils indépendants pour l'établissement de nouvelles installations de production dans les pays en développement;
- c) Amélioration des conditions de travail et de la productivité dans l'industrie du tannage;
- d) Coopération technique et/ou entreprises communes pour la gestion et l'exploitation d'usines créées dans les pays en développement, et conditions d'investissement requises;
- e) Attention accrue portée aux considérations écologiques;
- f) Elimination des barrières tarifaires et autres qui entravent les échanges de cuirs et peaux, cuir et articles en cuir;
- g) Amélioration de la commercialisation des chaussures et autres articles en cuir produits dans les pays en développement;
- h) Programme spécial en faveur des pays les moins avancés;
- i) Etablissement de centres régionaux pour l'information technique, la formation et les services consultatifs.

Amélioration des cuirs bruts et peaux

23. L'existence de normes et spécifications, tant nationales qu'internationales, pour les cuirs bruts et peaux et les divers types de cuir a été notée. L'activité menée dans ce domaine par la FAO et l'Organisation internationale de normalisation a fait l'objet d'un jugement favorable. Il a néanmoins été estimé que l'on pourrait faire beaucoup plus encore pour améliorer la qualité des cuirs et peaux dans le monde. Les participants ont pris note des efforts déployés par la FAO à cet égard, et notamment des travaux en cours visant à pallier l'insuffisance des données statistiques afin de permettre une analyse plus valable de l'évolution sur le marché international des cuirs et peaux et des produits dérivés. Il a également été pris note de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les cuirs et peaux prévue par la FAO pour le deuxième semestre de 1978.

24. Il a été indiqué qu'il y avait intérêt à traiter les cuirs et peaux à la source pour éliminer les risques de détérioration au cours du transport et réduire le coût de ce dernier. Diverses propositions ont été avancées en ce qui concerne l'utilisation optimale des matières premières disponibles dans les pays en développement. Selon l'une d'elles, il conviendrait d'établir un réseau d'abattoirs dans les pays en développement, en s'inspirant d'un modèle élaboré par des experts. Selon une autre proposition, des unités mobiles de démonstration pour l'amélioration des cuirs et peaux devraient être mises en service dans les pays en développement pour les aider à améliorer la qualité et à augmenter la quantité des cuirs et peaux disponibles dans les zones rurales.

25. Certains participants ont estimé que certaines capacités de tannage créées récemment étaient trop importantes eu égard aux disponibilités en matières premières, ce qui aggravait le problème général de la surcapacité dans l'industrie considérée. Les pays qui **entreprenaient de mettre sur pied** une industrie n'étaient habituellement pas au fait des sources appropriées d'information et devraient pouvoir recevoir une assistance de l'ONUDI en la matière.

Informations sur le matériel

26. Les participants de pays en développement ont souligné la nécessité d'un accès aux machines et équipements, substances chimiques et autres produits auxiliaires, à des prix compétitifs. Selon une suggestion, il conviendrait de créer une institution, par exemple un centre, qui donnerait des informations sur le matériel et sur les conditions acceptables pour l'acheteur.

Amélioration des conditions sociales et économiques pour les travailleurs

27. Il a été indiqué qu'il importait d'améliorer les conditions sociales et économiques pour les travailleurs de l'industrie du cuir, dans certains pays. Il a été suggéré que cette question pourrait être étudiée par l'OIT.

Productivité

28. En ce qui concerne le développement ultérieur de l'industrie du tannage, l'importance qui s'attache à l'accroissement de la productivité a été soulignée. La productivité avait atteint des niveaux très élevés dans certains pays. Dans d'autres pays, des améliorations en matière de salaires, de technologie et de conditions de travail pourraient contribuer à accroître la productivité et à la rapprocher des niveaux précités.

Entreprises communes

29. Il a été estimé que la constitution d'une entreprise commune avec un partenaire de pays développé était souvent un moyen possible de réaliser avec succès la construction et l'exploitation de nouvelles tanneries ou de nouvelles usines d'articles en cuir dans les pays en développement, ainsi que la commercialisation de leurs produits. Un certain nombre de participants de pays développés ont fait savoir qu'ils étaient tout disposés à étudier de tels arrangements à des conditions appropriées et acceptables pour les deux parties. Il a également été noté que d'autres parties pourraient préférer la formule d'un accord prévoyant une coopération technique, sans investissement. Plusieurs participants ont offert une telle coopération. En conséquence, il a été proposé que l'ONUDI établisse une liste de

partenaires éventuels en vue d'une coopération technique et de sources potentielles d'assistance pour la formation de personnel local pour la gestion, l'exploitation technique et l'entretien des installations.

Exigences d'ordre écologique

30. Il a été indiqué qu'il importait particulièrement, dans l'industrie, que les projets soient adaptés aux exigences d'ordre écologique, en raison des avantages économiques qui en résulteraient et de la possibilité d'assurer ainsi la poursuite des projets sur une longue période. Le PNUE étudiait la question pour l'industrie du cuir et d'autres agro-industries. Il a été indiqué que la rentabilité du tannage pourrait peut-être s'accroître grâce à un recyclage destiné à éviter la production de grandes quantités de déchets.

Barrières tarifaires et barrières non tarifaires

31. Il ressortait des renseignements fournis par la CNUCED sur les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires, qui figurent dans le projet d'étude de l'ONUDI, que les droits de douane étaient plus élevés pour les articles en cuir que pour les matières premières, et ce d'autant plus que les articles étaient plus élaborés. De plus, certains pays développés qui accordaient des préférences aux pays en développement dans le cadre du système généralisé de préférences avaient considéré les chaussures en cuir comme des produits sensibles, limitant ainsi les avantages offerts aux pays en développement. Les politiques commerciales appliquées actuellement contrariaient manifestement le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir; cependant des informations complémentaires étaient nécessaires si l'on voulait évaluer l'effet de ces politiques sur les échanges commerciaux entre pays en développement et pays développés.

Négociations commerciales multilatérales

32. Le cuir et les articles en cuir constituaient l'un des groupes de produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales ("négociations de Tokyo") qui se

déroulaient sous les auspices du GATT. La Déclaration qui était à l'origine des négociations mentionnait la possibilité d'accorder un traitement différencié et plus favorable aux produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays en développement. Ces négociations devraient tenir compte de l'opinion exprimée par certains participants, à savoir que l'élimination des barrières tarifaires et autres entravant les échanges faciliterait le développement harmonieux de l'industrie mondiale du cuir et des articles en cuir.

Commercialisation et distribution

33. Les études établies par la CNUCED montraient que la commercialisation et la distribution des cuirs bruts, peaux, cuirs et articles en cuir exportés par les pays en développement relevaient dans une large mesure des agents opérant dans les pays importateurs et que, dans le cas des chaussures et de certains autres articles en cuir, le prix au consommateur dans le pays développé pouvait atteindre le quadruple du prix sortie d'usine dans le pays en développement producteur. Il a été observé qu'en général les marges bénéficiaires à la vente en gros et à la vente au détail étaient très fortes dans les pays développés.

34. Il fallait examiner les moyens pour les pays en développement de se doter d'organismes de commercialisation et d'augmenter ainsi leurs recettes d'exportation pour les articles en cuir. Les mesures qui permettraient à ces pays d'améliorer la commercialisation des cuirs et des articles en cuir ont été examinées. Il était important pour l'industrie des articles en cuir de pouvoir fournir le produit voulu au moment voulu; il s'agissait là d'un secteur dans lequel les notions de qualité et de mode étaient importantes.

35. Il était nécessaire pour les pays en développement d'obtenir des renseignements fiables sur les marchés et sur les tendances de la mode. Certains participants ont été d'avis qu'en ce qui concerne les informations sur la mode, le meilleur moyen était de les acquérir à titre onéreux auprès de sources spécialisées telles que les créateurs de modèles ou consultants en la matière, ou de les obtenir par les foires ou publications commerciales.

Programme spécial d'assistance en faveur des pays les moins avancés

36. Il a été indiqué qu'un programme spécial d'assistance devrait être élaboré en faveur des pays les moins avancés disposant de ressources appropriées en matières premières. Il serait nécessaire pour bon nombre de pays figurant parmi les moins avancés de créer des industries orientées vers l'exportation, et il leur faudrait une assistance pour la commercialisation de leurs produits. Certains participants de pays développés étaient disposés à appuyer un tel programme.

Assistance technique

37. De nombreux participants des pays développés ont fait savoir que les diverses institutions et organisations de leurs pays étaient tout disposés à coopérer sans réserves avec les pays en développement pour ce qui était de fournir une assistance technique dans plusieurs domaines à l'industrie du cuir et des articles en cuir. Il devait être particulièrement tenu compte des besoins des pays les moins avancés.

Coopération régionale

38. Quelques pays en développement ont également exposé quelles étaient les institutions nationales dont ils disposaient dans le secteur considéré ainsi que l'assistance technique qui pourrait être fournie à d'autres pays en développement dans divers domaines, notamment élevage, cuir et articles en cuir, normalisation, tannage, ingénierie, formation et commercialisation.

Création d'un groupe du cuir et de l'industrie du cuir

39. Plusieurs participants ont déclaré que la création d'un groupe (ou organe analogue), proposée dans le document présenté par le Secrétariat de l'ONUDI, serait très utile, particulièrement pour ce qui est de la collecte et de la diffusion de l'information. Il a également été indiqué que le mandat d'un tel groupe ou organe devrait être examiné par le Conseil du développement industriel et que des ressources devraient être allouées en vue de sa création. On a en outre exprimé l'opinion qu'il pourrait être utile que le mandat du groupe prévoie aussi la fourniture d'information en matière de commercialisation.

40. Il a également été noté qu'il manquait, semblait-il, un mécanisme central assurant la collecte de l'information sur les divers types d'assistance technique fournis par divers organismes du système des Nations Unies ainsi que par d'autres organisations internationales et par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Le groupe ou organe mentionné plus haut pourrait également, croyait-on comprendre, jouer un rôle dans la collecte et la diffusion aux pays en développement d'une telle information sur les types d'aide pouvant être fournis par diverses sources. Un rapport sur les sources d'une telle assistance devrait être établi par l'ONUDI pour la prochaine réunion de consultation.

Difficultés auxquelles se heurte le développement des industries du cuir et des articles en cuir

41. Plusieurs pays en développement ont exposé les difficultés auxquelles ils se heurtaient pour développer leurs industries du cuir et des articles en cuir. Ces difficultés avaient notamment trait au manque de compétences en matière de conception des projets industriels et de génie chimique ainsi qu'à l'accès aux marchés des pays développés. Le problème que posent les sources de substances chimiques pour l'industrie du cuir et des articles en cuir a été particulièrement souligné par un participant, qui a suggéré que l'ONUDI pourrait se pencher sur la question.

42. L'écart technologique existant, en général, entre les pays en développement et les pays développés a été souligné; on a également mentionné que, dans bien des cas, la formation technique dispensée dans les pays développés n'était pas adaptée aux besoins des pays en développement.

Etablissement d'un centre de formation à la gestion

43. Il a été proposé qu'un centre de formation à la gestion soit établi, avec l'assistance des organismes appropriés des Nations Unies, à l'intention des pays en développement. La coopération entre l'ONUDI et les centres ou organisations techniques existants dans le domaine du cuir a également été recommandée, et il a été proposé que la coopération entre pays en développement et pays développés pour le transfert de techniques en matière

d'industrie du cuir et des articles en cuir soit renforcée. Il a été proposé qu'à cet effet, l'ONUDI organise une réunion des représentants de divers instituts de recherche technologique.

Etablissement de laboratoire technologique et de centres de formation technique

44. Il a été proposé que des laboratoires technologiques et des centres de formation technique soient créés dans les diverses régions afin de faciliter des échanges entre pays en développement et pays développés en matière d'information, d'avis consultatifs et de formation technique dans le domaine du cuir et des articles en cuir.

IV. SUITE A DONNER A LA REUNION DE CONSULTATION

45. Les participants ont noté que, lorsqu'il avait autorisé la convocation de la Réunion, le Conseil du développement industriel avait aussi autorisé des mesures consécutives. Les mesures ci-après, jugées appropriées, ont été recommandées.

Enquête sur les matières premières

46. L'ONUDI devrait, en collaboration avec la FAO et d'autres institutions compétentes et avec le concours des pays intéressés, faire une enquête sur les matières premières disponibles dans les pays membres. Cette enquête devrait se fonder sur les diverses études qui ont été effectuées dans ces pays, soit par les autorités nationales, soit par tout autre organisme. Cette enquête devrait porter, notamment, sur les points suivants :

- a) Disponibilités actuelles et futures et tendances de croissance;
- b) Gaspillage et mesures nécessaires pour réduire le gaspillage;
- c) Estimation des investissements tant financiers que techniques et du personnel nécessaires et des sources possibles pour ces apports.

Programme d'action précis pour accroître les disponibilités de matières premières

47. Sans attendre que soit achevée l'enquête détaillée visée ci-dessus, l'ONUDI, en collaboration avec la FAO, devrait demander aux pays membres de lui présenter des propositions précises en vue d'accroître les disponibilités actuelles de matières premières et d'éviter les pertes dues au gaspillage. L'ONUDI et la FAO devraient mettre en place un mécanisme pour étudier efficacement ces propositions. Une fois achevée l'enquête visée au paragraphe 46, l'ONUDI devrait être à même d'élaborer un programme d'action précis pour mettre en oeuvre des mesures ayant trait à la réduction du gaspillage et à l'installation de nouveaux abattoirs, centres d'équarissage et dispositifs pour l'amélioration des peaux dans les pays en développement.

Rassemblement de statistiques concernant les secteurs du cuir et des articles en cuir

48. L'ONUUDI devrait, en collaboration avec la FAO et d'autres institutions compétentes et avec le concours des pays intéressés, rassembler et comparer des statistiques de base concernant les secteurs du cuir et des articles en cuir. Dans le cas où il n'existe pas de telles statistiques, l'ONUUDI devrait, avec l'assistance de la FAO et d'institutions compétentes, aider les pays membres à mettre en place un mécanisme pour les rassembler.

Création de laboratoires technologiques, centres de formation technique et centres d'information régionaux dans le domaine du cuir et des articles en cuir

49. L'ONUUDI devrait, en collaboration avec d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes objectifs, aider les pays membres à créer des laboratoires technologiques, centres de formation technique et centres d'information régionaux dans le domaine du cuir et des articles en cuir. Ces centres devraient être conçus spécialement pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne la technologie de base, les machines, les procédés, les matériaux, les modèles, les produits et les marchés. Il devrait y avoir au moins deux centres principaux en Asie et en Afrique qui, dans toute la mesure possible, seraient rattachés à des unités de production. Dans les cas où il existe des centres de technologie, ces centres devraient, avec le concours de l'ONUUDI resserrer leurs liens dans l'intérêt de toutes les parties intéressées.

Centres de consultation

50. L'ONUUDI devrait s'efforcer de faire créer des centres de consultation pour aider les pays en développement, et/ou des services chargés de préparer et d'exécuter des projets et des programmes spécifiques.

Conditions de travail et niveaux de vie

51. L'ONUUDI devrait recommander aux pays membres des mesures visant à harmoniser les conditions de travail dans l'industrie du cuir et des articles en cuir et à harmoniser les niveaux de vie grâce à une redistribution équitable des revenus gagnés dans ce secteur.

Services destinés à améliorer la production de cuir et d'articles en cuir

52. L'ONUDI devrait aider les pays membres qui souhaitent créer des Centres de services communs ou des Complexes intégrés du cuir pour améliorer la production de cuir et d'articles en cuir fabriqués par des artisans et des petits industriels.

Programme spécial en faveur des pays les moins avancés

53. L'ONUDI devrait élaborer un programme spécial d'assistance en faveur des pays les moins avancés disposant de ressources appropriées en matières premières, pour lesquels il serait nécessaire de créer des industries orientées vers l'exportation et auxquels il faudrait une assistance pour la commercialisation de leurs produits.

Groupe du cuir et de l'industrie du cuir

54. L'ONUDI devrait, en faisant appel aux participants à la Réunion de consultation et en tenant dûment compte des vues exprimées par les diverses parties intéressées, créer un groupe de travail chargé de suivre les progrès de la mise en oeuvre des recommandations énoncées plus haut. Ce groupe devrait se réunir fréquemment, de préférence tous les six mois, et faire rapport à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, qui se tiendrait à la date fixée par le Conseil du développement industriel. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 39, la création d'un tel groupe et la définition de son mandat devraient relever du Conseil du développement industriel.

Rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir

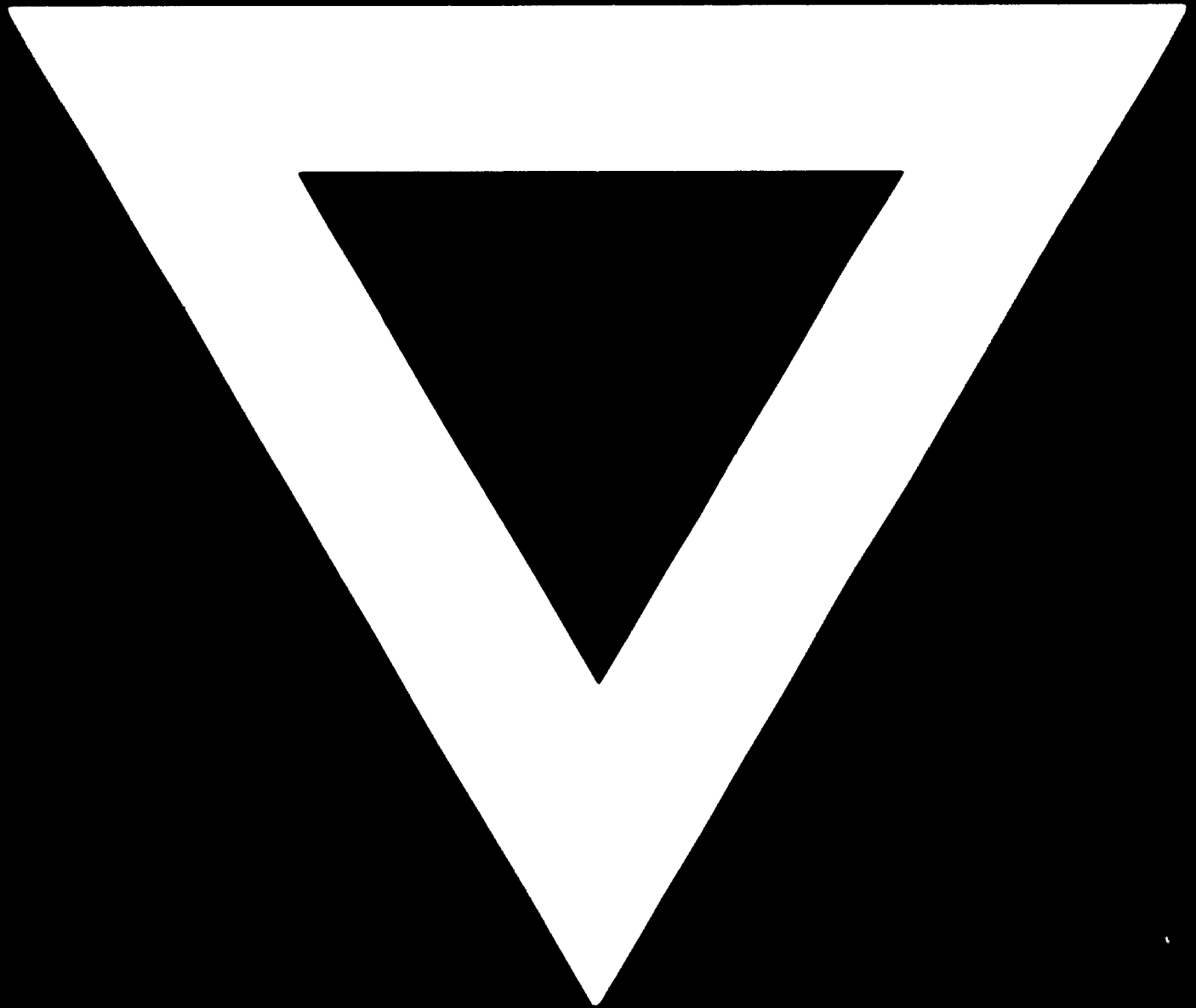
55. Les participants à la Réunion de consultation ont recommandé que le rapport de la Réunion soit communiqué pour information et examen à toutes les parties intéressées, notamment le Conseil du développement industriel et les pays participant aux activités de l'ONUDI.

Adoption du rapport

56. Les participants à la Réunion ont adopté le présent rapport, à l'unanimité, le vendredi 11 novembre 1977.



C-669



78. 11. 08